



**Commission de l'attractivité, du développement
du département et des relations institutionnelles**

**2224 - Agence de développement et d'urbanisme
de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)**

**Proposition d'approbation du programme de travail
partenarial 2016 de l'Agence de Développement et
d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise
(ADEUS) et d'un projet de convention financière
à conclure entre le Département et cette agence.**

Rapport n° CP/2016/245

Service gestionnaire :

L620 - Service Emploi, attractivité et innovations territoriales

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente le projet de programme de travail partenarial 2016 de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) ainsi que le projet de convention financière à conclure entre le Département et l'Agence.

Le Département du Bas-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Etat, la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et plusieurs collectivités locales sont engagés depuis de nombreuses années dans un programme de travail partenarial au sein de l'ADEUS.

Ce programme permet aux partenaires de capitaliser et mutualiser les données et analyses aux différentes échelles de territoire : observatoires, portail de données, conférences, prospective, analyses des dynamiques territoriales, etc. Ces éclairages contribuent à construire la vision départementale de l'aménagement du territoire dans le cadre de la Conférence Territoriale de l'Action Publique et des grands schémas à venir, et à replacer les politiques publiques et les partenariats du Département dans un contexte plus large.

Le programme partenarial comprend également des plateformes techniques d'échanges entre partenaires sur les questions d'actualité et les évolutions règlementaires qui interpellent l'action publique, sur les nouveaux enjeux pour les collectivités et les territoires tels que la transition énergétique, la cohésion sociale.

Le financement du programme de travail partenarial est assuré, d'une manière globale et dans le cadre d'une mutualisation de leurs moyens, par le biais de subventions de l'Etat et des collectivités territoriales à hauteur de l'intérêt que porte chacun d'eux à sa réalisation.

Conformément au code de l'urbanisme dans son article L.132-6 et au vu de l'article 3 des statuts de l'ADEUS précisant son objet, le Département est fondé à être membre de cette agence d'ingénierie partenariale, l'ADEUS intervenant dans plusieurs champs de compétences du Département.

Lors de sa séance du 21 janvier 2016, le conseil d'administration de l'ADEUS a validé les orientations pour les années à venir, prévoyant de consolider le programme de travail partenarial 2016 par des études s'inscrivant dans les quatre axes de travail complémentaires suivants :

1. Comprendre le territoire, partager l'information, anticiper les évolutions
2. Construire le fonctionnement métropolitain
3. Bâtir une vision à plus grande échelle
4. Adapter le territoire à son environnement et à la vie des gens

A l'intérieur de ce programme, l'ADEUS réalise des études auxquelles le Département attache un intérêt particulier. Pour 2016, le Département bénéficierait d'expertises pointues pour alimenter ses politiques publiques : Plan Départemental de l'Habitat, Diagnostic de précarité dans le cadre de l'Observatoire Départemental de l'Habitat, évolution des populations collégiales sur l'Eurométropole, évolution des modes de vie.

Lors de sa séance du 5 février 2016, le Conseil Départemental a approuvé, dans le cadre des propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 dans l'axe d'intervention 222-Développement local en milieu urbain pour le mode d'action 2224- Agence de Développement de l'agglomération strasbourgeoise, l'inscription d'un crédit de 312 000 €, soit une baisse de 60 000 € par rapport à l'exercice 2015.

Les autres partenaires sont sollicités pour le financement du programme partenarial 2016 pour les montants suivants :

- Etat : 184 794 € (- 3 % par rapport à 2015),
- Eurométropole : 2 914 151 € (- 3 % par rapport à 2015),
- Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine : 101 000 € (stabilité par rapport à 2015).

Le programme de travail partenarial pour 2016, ainsi que le projet de convention financière précisant les différentes thématiques d'études à mener intéressant le Département, sont joints en annexe.

Lors de sa réunion du 28 avril 2016, la Commission de l'attractivité, du développement du Département et des relations institutionnelles a émis un avis favorable sur le programme de travail partenarial 2016 de l'ADEUS et le projet de convention financière, ainsi que sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 312 000 euros pour la mise en œuvre du programme de travail en 2016.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
28887	65-6574-71	312 000,00 €	312 000,00 €	312 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve le programme de travail partenarial 2016 de l'ADEUS,*

- approuve les termes du projet de convention financière 2016 à conclure avec l'ADEUS,
- décide du versement à l'ADEUS d'une subvention de 312 000 € en 2016 pour la mise en œuvre du programme de travail partenarial,
- autorise son président à signer la convention financière et ses éventuels avenants à intervenir entre le Département et l'ADEUS.

Strasbourg, le 25/05/16

Le Président,



Frédéric BIERRY